CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Éditeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DE PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT:

NAVIRE LOUISVILLE, CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Novembre,	13 Octobre,
25 Février,	28 Décembre.
20 Avril,	13 Mars,
15 Juillet,	28 Mai,
20 Septembre,	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE, CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Décembre,	28 Octobre,
20 Février,	13 Janvier,
5 Mai,	28 Mars,
20 Juillet,	13 Juin.
15 Octobre,	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ, CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Décembre,	13 Novembre,
5 Mars,	28 Janvier,
20 Mai,	13 Avril,
5 Août,	28 Juin,
20 Octobre,	13 Décembre.

NAVIRE CRÉOLE, CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Janvier,	28 Novembre.
20 Mars,	13 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	28 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE, CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Janvier,	13 Décembre.
5 Avril,	28 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	28 Juillet.
20 Novembre,	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, HOPE, doublé et chevillé en cuivre, capit. Galt, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

HARRISON, BROWN & CO, rue Royale, No. 117.

18 av

A FRETER.

Le brick de première classe, PANAMA, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Knox, de 250 tonneaux. S'adresser à

22 mars — J. OGDEN & CO.

PIANOS FORTES DE LONDRES.

REÇU par le Queen Adelaïde, de Liverpool, et à vendre par les soussignés,

3 pianos à buffet de la fabrique de Wornum, en bois de Rose et à glaces, d'une qualité très supérieure, à 6 1-2 octaves.

1 do. do. en beau bois d'Acajou à glaces.

3 do. carrés de la fabrique de Tomkinson, à 6 1-2 octaves, sommiers prolongés, en fer, d'une qualité de son remarquable.

2 piccolos de Robert Wornum. Tous ces instrumens sont garantis par

E. JOHNS & CO, rue de Chartres, No. 113.

2 mai

[illegible]0 DE RECOMPENSE.

Pour quiconque arrêtera et conduira à la geole, la mulatresse nommée ELLEN ou ELLENA, âgée d'environ 20 ans, taille de 5 pieds, elle n'a aucune marque sur la figure, mais quand on lui parle elle sourit presque chaque fois en répondant. Les capitaines de navires et bateaux-à-vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous les peines de la loi.

ARTHUR FORTIER, rue Conti, No. 13.

3 mai—15

Vin de Côte, Huile d'olive, Bouteilles &c.

EN débarquement du navire Carolinian, de Marseille, et à vendre par les soussignés,

150 barriques vin rouge,
200 douzaines huile d'olive grandes bouteilles,
100 demi douz. do do,
100 caisses vermicelle,
200 paniers bouteilles vides,
15 balles bouchon de 30,000 chaque.

CARRIERE & BORDUZAT, No. 11, rue St. Louis.

1 mai

AU magasin de CHARLES MONROSE, rue de Chartres, No. 86.—Reçu et à vendre, un grand assortiment de Canezous brodés, en bobinet; Cols rabattants, brodés; Fichus; Robes de batiste imprimé, du dernier genre, &c. 26 avril

REÇUS par les derniers arrivages d'Angleterre et à vendre par le soussigné, au No. 55, rue de la Levée.

Fers à repasser, fil de fer et de cuivre; Pots d'étain, porte bouteilles, cercles en cuivre et en feuille; Boîtes en fer-blanc vernissées pour papiers, avec des serrures patentées; Grecques à café (plaqués) de diverses grandeurs; Poignées de rideaux, ratières et sourrissières en fil de fer; Serrures patentées, pour bureaux, tiroirs, coffres, buffets, et malles; Colliers et chaînes pour chiens, poires à poudre en cuivre; Eperons plaqués et en cuivre à la Survarrow; Filières à coussinets assorties, pantures courbées à plaques; Razoirs et couteaux de poche très-fins; Couteaux de tables et couteaux et fourchettes de toutes qualités; Egoïnes de Spears et C. S., Fers à repasser pour enfants; Couteaux et estalles de boucher, ossortis, Loquets de toutes qualités; Te noux anglais, façon française, de toutes grandeurs; Moulins à café de Park, extra-fins, Moulins à café, carrés; Clés à vis assorties de 10 à 20 pouces, très-fortes; Limes pour forgerons, égoïnes, passepartout, scies de moulin &c., Compas de proportion et compas à ressorts, rappes à chevaux; Rappes fines, pour ébénistes, bouilloires et poissonnières; Casserolles plates et rondes, marteaux d'ingénieurs; Moulins à mais de Park et de Corn de Nos. 1 à 10; Tilles, haches et cassetêtes pour tonneliers et charpentiers; Pitons de lits, roulettes en fer, compas de proportion, pour les charpentiers de navires; Anneaux et boutons en cuivre à vis; guimbardes en cuivre et en fer, vis à bois, assorties; Bigornes de tonneliers, rivets de tonneliers; Cadenas en cuivre et en fer de toutes grandeurs et qualités; Truelles à maçons de Bradas, ciseaux et gouges d'ébénistes et charpentiers; Mortiers en fer et en cuivre avec pilons; Soupières, planies, balances en cuivre étamé assorties de 12 à 16 pouces; Roulettes à chassés; loquets, polis et vernissés; Grils très-forts, assortis de 10 à 18 laines, faucelles No. 1 à 4; Poëles à frire de toutes qualités, cenplets pour coffres &c.; Poignées en cristal, plaquées; Anneaux de tentes en fer et en cuivre; avec un assortiment général de Fournitures de navires et de clincaillerie. Aussi de Philadelphie et New-York. Un assortiment de peinture blanche et de couleurs diverses poil à enduire en barils et en boucauds, colle-forte américaine brai, goudron et résine.

16 av — F. PASCAL.

VINS—100 paniers vin de Champagne, 100 caisses de vin de Bourgogne mousseux; 10 pipes de 8 ans de vin de Madère de choix; 150 tonneaux de vin de Marseille; 20 barils de vin imitation de Madère; 100 caisses de vin de Bordeaux; le tout ayant droit au drawback, à vendre par

4 avril — A. QUERTIER & BOUTIN.

A VENDRE A BON MARCHE.

UN assortiment de liqueur superfine et fine, Absynthe [illegible], Kirshwasser do; Bière blanche; Vinaigre blanc; Bouchon.

S'adresser à DELAMOURTIERE, rue Royale, No. 254.

16 avril.

MEUBLES A BON MARCHE.

LE soussigné offre de vendre le restant de son fonds de meubles à des prix fort bas. Il consistent en buffets, secrétaires, bureaux, commodes, sofas, tables, bois de lits, miroirs, chaises de tout genre.—Les personnes qui désireront acheter trouveront de leur intérêt de venir à son établissement, pouvant compter sur des articles excellents et à prix.

2a b3 mars — GEO. WITNEY. Rue de la Douane, No. 21.

VENTES A L'AMIABLE.

UNE HABITATION de 8 arpens de face, située en la paroisse d'Iberville, rive droit du fleuve, bornée dans sa partie supérieure par la bayou Goula, et dans sa partie inférieure par Mr. Julien Cammaux; ayant, avec la double concession, une superficie, d'à peu près 900 arpents susceptibles d'être mis en culture. Il y a sur cette habitation, deux maisons logeables; deux magasins de 44 pieds sur 46, édifices sur, dez en briques, entourées en planches, couverts en bardeaux et peintures, et divisées en dix appartemens, dont l'un contient un moulin à gru patenté; six cabanes à nègres, doubles, bâties sur soles avec cheminées en briques, entourées en planches, couverts en bardaux et peinturées; Une sucrerie se composant d'un moulin de 46 pieds sur 36 de large; avec machine à vapeur du premier ordre, à laquelle est adaptée un moulin à gru. La sucrerie, proprement dite, est de 72 pieds sur 36 de large; il s'y trouve un équipage neuf; elle est calculée pour en contenir un autre; deux purgeries chacune de 50 pieds de long sur 36, le tout en briques. Tous les édifices sus mentionnés à l'exception de deux maisons, ont été bâtis l'année dernière.

La récolte est de 130 arpents de cannes, et la plantation de maïs est suffisante pour les besoins de l'habitation.

2°. VINGT ESCLAVES de prix, qui seront vendus ensemble avec l'habitation, et dont suivent les noms et qualités:

Barney, âgé de 24 ans, bon scieur de long, excellente pioche, pelle et hâche.

Washington, âgé de 20 ans, bon charretier, laboureur, excellente pioche, pelle et hâche.

Jerry, âgé de 19 ans, bon charretier, excellente pioche et hâche.

Nelson, de 24 ans, bon pioche, pelle et hâche, et un peu cuisinier.

Williams, de 25 ans, bonne pioche et bonne hâche.

Henry, de 25 ans, charetier, laboureur, bonne pioche, pelle et hâche.

Reuben, de 24 ans, scieur de long, charretier, bonne pioche et bonne hâche.

Jarry, de 23 ans, laboureur, piocheur, biecheur, briquetier et entendu à la machine à vapeur.

Stephen, de 20 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.

Emanuel, de 19 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.

Guild, de 26 ans, briquetier, bonne pioche et hâche.

David, de 23 ans, bonne pioche, pelle et hâche.

Alexander, de 24 ans, do. do. do.

Hy. Copper, de 27 ans, charretier, et do. do. do,

Williams, de 24 ans, do. do. do. do.

Samuel, de 27 ans, do. do. do.

Bazile, de 20 ans, charretier, laboureur, et do. do. do.

Davis, de 18 ans, piocheur, bucheron et bonne pelle.

Jerry, de 20 ans, do. do. do,

Daniel, de 24 ans, scieur de long, piocheur, et bûcheron.

Pour les conditions et autres informations s'adresser sur les lieux, ou à MM. Thé. Segoud et Elisé Rieux, à la Nouvelle Orléans.

Si l'habitation et les esclaves [illegible] l'amiable d'ici au 25 mai courant, [illegible] le dit 25 mai, offerts en vente publique [illegible] Hewlett, et à l'heure de midi, par [illegible] Canonge, encanteurs, aux conditions suivantes:

Un an de crédit, en billets payables au domicile de la Banque de la Louisiane en cette ville, endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 mai

LYCEE DE NEW-YORK.

Sous la direction de

M. CHARLES COUDERT,

A GREENWICH,

Huitième avenue, près la rivière du Nord et à deux milles de la ville de New-York.

DANS cet établissement fondé en 1826, par CH. COUDERT, se trouvent combinées les deux autres écoles françaises dont l'une était dirigée récemment par M. Peugnet, et l'autre par le Gén. Lallemand. Il est conduit sur les principes qui ont jusqu'ici été approuvés dans ces institutions.

Les langues anglaise, française et espagnole y seront enseignées comme partie de l'éducation générale, par des professeurs donnant les leçons dans leur langue natale, et les élèves s'exerceront constamment à les parler et les écrire.

Les langues grecque et latine seront enseignées par des professeurs compétents aux élèves qui désireront cette instruction.

Ces élèves y trouveront une grande facilité pour l'acquisition des langues modernes, en les comparant avec les anciennes si riches en littérature et si intimement liées avec les langues modernes qui en découlent.

Le cours d'étude à suivre dans le Lycée sera plus ou moins étendu selon le temps que l'élève aura l'intention d'y donner et les moyens dont il fera preuve. Le principal ne prétend ni n'espère que chaque élève sortira de l'institution avec une éducation parfaite et accomplie; mais il se flatte dans tous les cas de cultiver et d'améliorer leur intelligence et de poser une base sûre et solide à l'acquisition des connaissances plus étendues, il n'épargnera ni peines ni dépenses pour atteindre ce but.

Les principes de grammaire, de logique, de philosophie intellectuelle et morale, d'histoire, de mathématiques, d'astronomie, de botanique, de géologie, minéralogie, chimie, économie politique, tenue de livres et opérations commerciales en général formeront une partie du cours élémentaire, mais ceux qui désireront approfondir une branche particulière auront toute facilité de le faire; en dernier lieu l'attention des élèves sera dirigée plus particulièrement vers la littérature des nations dont ils étudieront la langue, et le principal espère pouvoir avec le temps former une classe capable de suivre avec plaisir et profit un cours de littérature ou belles lettres.

Le raisonnement sera le principe de la discipline et du mode d'enseignement de cette institution et il n'y sera infligé aucun châtiment corporel.

CONDITIONS.

Le logement, la nourriture, le blanchissage, la lecture, l'écriture, les langues anglaise, française et espagnole, un cours complet de mathématiques et de dessin linéaire, la géographie, l'histoire, la grammaire générale, l'histoire naturelle, la physique, la chimie, la minéralogie, la physiologie et la tenue des livres.

Pour le cours ci-dessus le prix sera par an, payable par trimestre et d'avance — $300

Grec et latin	par quartier	10	
Grec ou latin seul	"	7	50
Usage du lit	"	1	50
Papier, plumes etc.	"	1	50
Musique	"	25	
Dessin	"	12	
La danse / L'escrime,	chacun (non payable d'avance)	12	
Equitation, du 1er. mai au 1er. octobre. do.		40	

Les personnes qui désireront y inclure toutes les autres dépenses et avoir droit, pour une somme déterminée, à toutes les branches d'éducation enseignées dans l'établissement, l'usage des livres et instruments necessaires, y inclus le racommodage des souliers et les brosses, peignes &c. feront un arrangement particulier.

Pour plus amples renseignemens s'adresser ici à M. Jacques Toutant, près la presse à coton d'en bas.

19 avril—1m.

ARTICLES MILITAIRES.

LE soussigné offre à vendre les articles suivans, formant le surplus des équipemens de la compagnie des *Dragons Louisianais*, savoir:

26 Portemanteaux verts,
21 paires Aiguillettes jaunes,
23 paires Epaulettes en laine jaune,
19 paires Gants à la Crispin,
29 Gibernes montées en cuivre,
25 Ceintures do. do.
7 Mors de bride plaqués, 17 paires d'étriers,
22 Dragones, 5 Gourmettes,
1 pièce et demie gallon jaune,
22 Garnitures de grenade, 8 Martingales,
7 Brides montées, 8 Sangles,
8 Chabraques, 18 plaques pour poitrail,
28 Casques, 29 Sabres (fourreaux en cuivre,)
1 Selle, 5 douzaines d'Eperons, 22 paires de Fontes.
12 aunes Drap jonquille, 36 do. cramoisi,
2 pièces Drap vert,
17 paires Aigles brodées (jaunes),
24 paires Pistolets d'Arçon.

Ces objets sont de la meilleure qualité, et tous confectionnés en France, par commande particulière du soussigné.

E. JOHNS, rue de Chartres, No. 118.

14 av—☞

A LOUER.—La totalité de la belle maison, magasins &c. rue Royale, No. 12, maintenant occupée par le soussigné. Aussi, à vendre pour cause de départ, une jolie paire de chevaux noirs de voitures, jeunes et bien dressés, avec un Landeau.

Jusqu'à vendredi prochain, son mobilier sera vendu par articles à vente privée.

3 mai☞ — J. R. GRYMES.

LE président et les directeurs du Chemin-à-coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton donnent par le présent notice, qu'en conformité de la 9ème. section de leur acte d'incorporation les livres de souscription seront ouverts de nouveau, le mercredi 24 de ce mois, au bureau de la Compagnie de Banque et de Canal à la Nouvelle-Orléans, (jusqu'à nouvel ordre) et resteront ouverts depuis midi jusqu'à 3 heures de l'après-midi, durant [illegible] soixante jours. 24 avril—☞

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

IL s'est absenté de chez le soussigné, lundi 6 du courant, le nègre GABRIEL, tailleur de son état, taille de 5 pieds 8 ou 9 pouces, il est très reconnaissable, ayant la lèvre inférieure rougeâtre, et les mains marquées de tâches blanches, il est bien connu en ville, ayant conduit l'été passé une voiture publique, il se tient souvent dans les environs de la rue Bourbon et Conti. La récompense sera donnée à quiconque le conduira à la geole ou chez

15 mai — LOUIS MUTI, rue de Chartres, no. 113.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le régister des Testamens.*—Jeudi, 6 juin 1833, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu François d'Hébécourt, les esclaves et propriétés foncières, ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.

Agathe, âgée de 50 ans; Aquira, âgée de 70 ans; Fatime, âgée de 46 ans; Celeste, âgée de 45; Sam, âgé de 35 ans; Washington, âgé de 23 ans; Tom, âgé de 22 ans; Mary, âgée de [illegible], avec son enfant d'environ 10 mois; Mélite, âgée de [illegible] ans, avec son enfant d'environ 24 mois; Lucy, âgée de [illegible] ans, avec son enfant d'environ 6 mois; Nathaniel, âgé [illegible] de 7 ans.

PROPRIÉTÉS [illegible]

Un morceau de terre [illegible] d'environ 4 arpents de superficie [illegible] maison, une grange et [illegible]

[illegible] paroisse, ayant vingt cinq arpents [illegible] de la Métairie sur quatorze de pro[illegible] les établissemens qui existent [illegible]

[illegible]te: Les esclaves payables à un [illegible] mois, et les propriétés foncières [illegible] trois et quatre ans, le tout en billets endossés à [illegible] hypothèque spéciale.

Par ordre [illegible]

[illegible], régister.

N. B. Les [illegible] seront passés en l'étude de Félix de A[illegible], aux frais des acquéreurs.

4 m[illegible]

[illegible]VES.—*Vente par le Régister* [illegible] juin 1833, à midi, j'exposerai en vente [illegible] compte de la succession de feu Mme. C[illegible], décédée épouse de Gatien Mortimer, les [illegible] ci-après décrits, savoir:

MARY, [illegible] d'environ 30 ans, bonne cuisinière [illegible] peu bl[illegible] bonne domestique.

[illegible], son fils [illegible] d'environ 13 ans.

[illegible] Conditions de la [illegible] comptant, et la balance à [illegible] 12 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque [illegible] paiement.

Par ordre [illegible] W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes [illegible] passés par devant H. Pédesclaux, [illegible], aux frais des acquéreurs.

[illegible]VES.—*Vente par le Régister des* [illegible] 11 juin 1833, à midi, j'exposerai [illegible] pour compte de la succession de [illegible] f. c. l., la propriété ci-après décrite, [illegible]

[illegible] dans la rue St. Pierre, entre les rues [illegible] mesurant environ 30 pieds de face [illegible] environ 70 pieds de profondeur, ensemble [illegible] qui s'y trouvent.

[illegible] vente: Un quart comptant, et la balance à [illegible] crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre [illegible] W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N. B. [illegible] vente passé en l'étude de H. Pédesclaux [illegible] frais de l'acquéreur. 8 mai

[illegible]EUVES—*Vente par le Régister* [illegible]—Jeudi, 13 juin 1833, à midi, j'exposerai [illegible] Bourse, pour compte de la succession [illegible], les esclaves ci-après décrits, savoir: [illegible], âgé d'environ 27 ans DINAH [illegible] environ 40 ans, et son enfant Henry [illegible] environ 11 ans; GLOUCESTER nègre [illegible] on 15 ans, et GEORGE, [illegible] âgé d'environ [illegible]

[illegible] Conditions de la [illegible]—4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS Régister.

[illegible] actes de vente seront passés pardevant Wm. [illegible] public, aux frais des acquéreurs. 11 mai

[illegible] PREUVES.—*Vente par le Régister* [illegible] Jeudi, 13 juin 1833, à midi, j'exposerai [illegible] Bourse, à la folle enchère de Dostanre [illegible] conformément à l'article 2579 du code civil, [illegible] de la succession de feu Alexis Andry h. c. l. [illegible] ci-après décrite, savoir:

[illegible] terrain situé dans le faubourg Marigny, mesurant 60 [illegible] face à la rue du Craps, entre les rues des Français et de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions: Un quart comptant, et le reste en trois termes égaux de 6, 12 et 18 mois, en billets par coupons endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 mai.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Vendredi, 7 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Dame Rose Victoire Voisin, veuve, du sieur Jacques Philippe Enoul Livaudais, les biens fonds et esclaves ci après decrits, savoir:

BIENS FONDS.

No. 1. Un lot de terre, situé au faubourg Ste. Marie, formant l'encoignure des rues des Magasins et St. Joseph, mesurant 21 pieds 3 pouces et un quart de face à la première rue sur une profondeur de 99 pieds de face à la seconde.

Le lot No. 2, attenant au [illegible] 1, mesurant 21 pieds 4 pouces de face à la [illegible] Magasins sur 99 pieds de profondeur.

Le lot No. 3, attenant [illegible] ayant les mêmes dimensions.

Le lot No. 4, attenant [illegible] St. Joseph, sur une pr[illegible] 63 [illegible] et un quart, attenant dans la [illegible] 1, 2, et 3.

Il y a une allée de 5 pieds 10 pouces [illegible] sage des lots Nos. 1, 2, 3 et 4, [illegible]

Un terrain situé dans la rue des Magasins, entre les rues St. Joseph et Delor, mesurant 40 pieds de face à la rue des Magasins sur 119 pieds 4 pouces 3 lignes de profondeur, ensemble les bâtisses qui sont dessus, consistant en une maison en bois, divisée en 4 chambres et galerie, cuisine &c.

Un terrain attenant au précédent, mesurant 24 pds. 10 pouces 3 lignes de face à la rue des Magasins sur une profondeur irrégulière, ensemble une bâtisse en briques qui s'y trouve.

Un autre terrain, mesurant 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Foucher sur une profondeur de 117 pieds 8 pouces et demi sur une ligne, et 117 pieds 9 pouces sur l'autre ligne, ensemble les bâtisses qui sont dessus, consistant en une maison neuve en bois, divisée en 4 appartements et 2 cabinets cuisines &c. Ce terrain attient dans la profondeur à celui ci dessus décrit comme ayant 50 pieds de face à la rue des Magasins.

ESCLAVES.

CHARLES, nègre créole, âgé de 26 à 27 ans, charretier.

MARIE-LOUISE, négresse créole, âgée de 48 ans, bon sujet et domestique de confiance.

MELITE, négresse congo, âgée de 42 ans, un peu cuisinière, avec ses 4 enfants, [illegible], mulâtresse âgée de 8 ans, Léon et Léontine, âgés de 5 ans, et Prudence, âgée [illegible]

BARTHE[illegible] Mélite, nègre âgé d'environ 15 ans [illegible] domestique de maison.

ROSE [illegible] environ 18 ans, un peu [illegible] domestique de maison.

[illegible] ne, âgée de 20 ans, de[illegible] un peu cuisinière, blanchisseuse [illegible] maison.

[illegible] Conditions de la vente: Les esclaves payables à un [illegible] biens fonds un sixième comptant, et [illegible] ans de crédit, en billets endossés [illegible] hypothèque spéciale sur les pr[illegible] parfait paiement, l'intérêt [illegible] des billets qui ne seront pas [illegible] raison de dix pour cent par [illegible] acquéreurs le droit de retarder [illegible] billets à leur échéance.

[illegible] la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

[illegible] actes de vente seront passés en l'étude de [illegible], not. public, aux frais des acquéreurs. 6 mai.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des* [illegible]—Vendredi 24 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente [illegible] Bourse pour compte de la succession de feu Samuel [illegible], la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain formant l'encoignure nord des rues Bienville et Bourgogne, en cette ville mesurant soixante dix pieds de face à la première rue, sur 120 pieds de profondeur et face à la seconde (mesure française) ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, l'acquéreur s'obligeant à payer deux billets remis par le défunt aux premiers vendeurs de la dite propriété chacun de la somme de $3,416 66 2-3 c., le premier payable le 17 avril 1834, et l'autre le 17 avril 1835, et la balance payable en un billet endossé à satisfaction, payable à la susdite date du 17 avril 1835, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

24 avril — W. F. DUPLESSIS, Rég.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant Wm. Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 21 mai 1833 à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Ulmer, l'esclave ci-après décrit, savoir:

Un mulâtre nommé BILL, âgé d'environ 25 ans, un peu cuisinier.

Conditions: 2 tiers comptant, et l'autre tiers à six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,

18 av — W. F. C. DUPLESSIS, rég.

EN débarquement et à vendre par les soussignés, 35 balles graines de lin fraîche.

4 mai — H. BONNABEL & FRERE.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 30 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de feu Charles Couley, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un Terrain, situé au faubourg Ste. Marie, et formant l'encoignure nord-est des rues du Cirque et Girod, mesurant soixante pieds de face à la dite rue du Cirque, sur quatre vingt dix pieds de profondeur et face à la dite rue Girod, plus ou moins.

Conditions de la vente—Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

18 avril — W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant G. R. Stringer, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testaments.—Jeudi, 23 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu AUGUSTIN CHABERT h. c. l. les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1o. Une *moitié de terrain*, située dans le faubourg Annonciation de cette ville, étant la moitié du terrain No. 7 dans l'îlet No. 75, conformément à un plan du dit faubourg, déposé en l'étude de L. F. Caire, notaire public, et mesurant 30 pieds de face à la rue Euterpe, sur 120 pieds de profondeur; ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

Et 2o. Le quart indivise d'un îlet, situé dans le faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson, et désigné sous le No. 134 sur un plan dressé par Benjamin Buisson, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, notaire public; lequel dit îlet est renfermé entre les rues Dryades, St. Denis et les sixième et septième rues, et contient douze terrains numérotés de 1 à 12 inclusivement, et a (mesure anglaise) deux-cent-cinquante pieds de face à la rue des Dryades, deux-cent-cinquante pieds de face à la rue St. Denis, trois-cents pieds de face à la sixième rue et trois-cents pieds de face à la septième rue.

Conditions de la vente—Pour la moitié du terrain dans le faubourg Annonciation un quart comptant, et la balance à un a édit de six, douze et dix-huit mois; et pour le quart indivise de l'îlet dans le faubourg Livaudais, six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

19 avril. — W. F. C. DUPLESSIS Rég.

N. B. Les actes de ventes seront passés pardevant Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 23 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie-Joseph Macarty f. c. l. la propriété ci-après décrite, savoir:

Un Terrain situé en cette ville, entre les rues des Remparts et Bourgogne, mesurant environ 30 pieds 6 pouces de face à la rue Ste. Anne, sur 120 pieds de profondeur (mesure française) borné d'un côté par la propriété de Théophile Macarty, et de l'autre par celle de Marie-Louise Constant, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois, briquetée entre poteaux, divisé en deux cabinets, une galerie et une cave et en une autre bâtisse en bois dans le fond divisée en deux chambres et autres bâtisses.

Conditions de la vente: mille piastres payables comptant, et la balance en deux termes égaux de 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.

18 avril — W. F. C. DUPLESSIS, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi 23 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Casonave, les esclaves et la propriété foncière ci-après décrits savoir:

ESCLAVES.

Une négresse nommée Euphémie, âgée d'environ 40 ans.

Un jeune nègre nommé Prosper, âgé d'environ 16 ans.

PROPRIETE FONCIERE.

Un terrain dans le bourg Duvergé, sur la rive droite du fleuve et vis-à-vis de la Nouvelle-Orléans, ce terrain fait partie d'un lot de terre désigné par le no. 55, au plan du dit bourg et le dit terrain a (mesure française) quatre vingt dix pieds de face à la rue Patterson sur toute la profondeur jusqu'à la Levée, et est borné par la rue Bouis, et fait le reste du dit terrain, sur lequel terrain il y a une maison de maître briquetée entre poteaux, et quelques autres bâtisses en très mauvais état.

Conditions de la vente: Les esclaves payables à quatre et douze mois de crédit, et le terrain à un et deux ans de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente seront passés par devant Charles Janin, notaire public, aux frais des acquéreurs. 20 avril

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 28 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Marie Anstives, f. de c. l., un esclave nommé Juan âgé d'environ 40 ans, nègre de champ, garanti quant au titre et aux maladies, mais non des vices prévues par la loi.

Conditions de la vente:—Moitié comptant et la balance à six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé en l'étude de Th. Pédesclaux, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 24 av.

COUR DES PREUVES—*Vente par le régister des Testamens.*—Vendredi, trente un mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Antoine Torres, une négresse nommée Sally, âgée d'environ 23 ans, avec sa fille, nommée Lucile, âgée d'environ 3 ans.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, un tiers à 4 mois et un tiers à 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,

30 avril. — W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 7 juin, à 10 heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feu François d'Hébécourt, faubourg St. Jean sur le bayou du même nom, rive gauche, à environ un mille et demi de cette ville, les meubles meublants et autres effets mobiliers, appartenant à la succession du défunt.

Plus: une jument, deux chevaux, cinq mules, quarante vaches, dont dix avec leurs suivants, dix génisses, trois beufs, une barrouche, charrettes, charrues &c. &c. appartenant aussi à la susdite succession.

Conditions de la vente: les meubles meublants et autres effets mobiliers, payables comptant: les bêtes à cornes, chevaux et mules payables comptant pour toute somme de $100 et au-dessous; et au-dessus de la dite somme de $100 à 4 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.

Par ordre de la Cour,

9 mai — W. F. C. DUPLESSIS, régister.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Vendredi sept juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feu Achille Burel, h. c. l. l'esclave et les biens fonds ci-après décrits, savoir:

ESCLAVE.

Marianne, négresse créole, âgée de 40 ans environ, dans un état habituel de maladie, et adonnée depuis quelque temps à l'ivrognerie.

BIENS FONDS.

1o. Un Terrain situé en cette ville, rue Dauphine, entre les rues Dumaine et St. Philippe, mesurant 40 pieds de face à la rue Dauphine, sur 60 pieds de profondeur (mesure française) ayant été mesuré par le sieur Allon d'Hémécourt, député voyer de la ville, le 15 mars dernier; ensemble une maison en bois, composée de quatre chambres, cabinet et galerie, une cuisine et autres dépendances.

2o. Un Terrain situé au faubourg Marigny, rue des Grands Hommes, entre les rues Bagatelle et Union, ayant 50 pieds 10 pouces de face à la rue des Grands Hommes, sur 120 pieds de profondeur (mesure française) ayant été mesuré par Allon d'Hémécourt, député voyer de la ville, le 15 mars dernier; sur lequel terrain existe une maison en bois, composée de quatre appartements, cabinet et galerie; et lequel dit terrain sera vendu en deux lots, savoir:

La maison avec le morceau de terrain qui en dépend, ayant 34 pieds 4 pouces de face à la rue des Grands Hommes, sur 120 pieds de profondeur, le restant du susdit terrain ayant 16 pieds 6 pouces de face sur 120 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: l'esclave payable à 6 mois de crédit, et les terrains et bâtisses à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

N. B. Les banquettes de la maison rue Dauphine, entre les rues Dumaine et St. Philippe sont faites, mais devront être payées par l'acquéreur

Les actes de ventes seront passés pardevant Théodore Seghers, not. pub. aux frais des acquéreurs. 4 mai

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Mardi, 4 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Pierre Darby, h. c. l. les deux esclaves ci-après décrites, savoir:

Une mulatresse nommée MARIE, âgée d'environ 26 ans, blanchisseuse et ouvrière en cotonnade, avec son enfant nommé ALEXIS, d'environ 5 ans.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossé à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

2 mai — W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 28 mai 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feu William Brock, rue Royale, entre les rues de la Douane et du Canal, les meubles moublants, livres et autres effets mobiliers appartenant à la succession du défunt. Conditions de la vente: Comptant. Par ordre de la cour.

16 mai — W. F. C. DUPLESSIS, rég.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Créole, les marchandises suivantes, des meilleures manufactures du nord, savoir:

Bottines pour dames, en peau et en prunelle, brodequins en peau de daim tané, souliers et escarpins [illegible] à boucles, en peau de veau, qu'il vendra à des prix modérés.

22 av — J. G. [illegible], rue Condé et Dumaine.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES—*Vente par le régister des Testamens*—Jeudi, trente mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John J. Conrad, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

Un morceau de terre, situé dans le faubourg Marigny, rue Mandeville, faisant partie du lot No. 128, mesurant 30 pieds de face à la dite rue, sur 60 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Un lot de terre, situé dans la rue Mandeville, au dit faubourg Marigny, entre les rues d'Amour et des Bons Enfans ayant 51 pieds de face sur 145 pieds de profondeur, désigné sur le plan du dit faubourg par le No. 126; le dit lot de terre divisé en deux portions égales, par une ligne tracée au centre et partant de la façade à la profondeur, comme suit:

Une moitié située du côté de la rue d'Amour, ensemble les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et l'autre moitié du côté de la rue des Bons Enfans, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Quatre lots de terre situés dans le nouveau faubourg Marigny, désignés comme suit, savoir:

Le lot No. 9 de l'îlet No. 107, formant l'encoignure des rues de la Loi et de l'Union, mesurant 60 pieds de face à la première rue sur 120 pieds de profondeur et face à la seconde.

Le lot No. 9 de l'îlet No. 98, formant l'encoignure des rues de l'Union et des Magistrats, ayant 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

Et les lots No. 1 et 2 de l'îlet No. 106, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur, tous les deux formant encoignure.

Conditions de la vente:—Un tiers comptant, et la vente en termes égaux à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Carlisle Pollok, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Par ordre de la cour,

30 avril. — W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments*—Mardi, 28 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de feu Antoine Dallon, les esclaves, propriétés foncières et goëlette ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.

Une négresse américaine, nommée ANNA ou HANNAH, âgée d'environ 36 ans, parlant français et anglais, blanchisseuse, un peu cuisinière, bonne repasseuse, marchande, gardienne d'enfants, buvant un peu.

Un nègre américain, nommé NEB, a las EDMOND, âgé d'environ 36 ans, hâche, nègre de journée ayant une hernie et s'étant quelquefois absenté; la moitié indivise duquel esclave appartient à Pierre Lemoine, qui a consenti à ce qu'il fut vendu.

Un nègre américain, nommé RICHARD, âgé d'environ 30 ans, nègre de journée, un peu charretier, ayant une hernie et s'étant quelquefois absenté; la moitié indivise duquel esclave appartient au dit Pierre Lemoine, qui a consenti à ce qu'il soit vendu.

PROPRIETES FONCIERES.

Un demi-terrain, situé dans le faubourg Marigny, ayant trente pieds de face à la rue Moreau, entre les rues d'Espagne et d'Enghien, sur 120 pieds de profondeur (mesure française) avec la maison en madriers debout et enduite, composée de trois appartements et un cabinet avec galerie latérale, et la cuisine et les latrines; le dit demi-terrain faisant partie d'un terrain désigné sous le No cinquante-deux, sur le plan général du dit faubourg Marigny.

Un autre demi-terrain, formant le reste du dit terrain No. cinquante-deux, mesurant 30 pieds de face à la rue Moreau sur 120 pieds de profondeur; sur lequel se trouve une vieille maison avec une galerie en poteaux en terre.

GOELETTE.

La goëlette ELISABETH, avec ses agrès et apparaux, la moitié indivise de laquelle goëlette appartient au sus dit Pierre Lemoine, qui a consenti à la vente du tout.

Conditions de la vente: Les esclaves payables un tiers comptant, et la balance à six et douze mois; les demi-terrains, un cinquième comptant, et la balance à un et deux ans, et la goëlette une moitié comptant, et la balance à six mois; le tout en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, register des testamens.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant F. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 av

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi 6 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feu le Dr. A. E. McConnell, la négresse nommée NANCY, âgée d'environ 35 ans.

Conditions de la vente: moitié comptant, et le reste en un billet à six mois, endossé à satisfaction, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

4 mai — W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Test.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens*—Vendredi sept juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de Mme. Clarisse Henriette Bonard, décédée épouse de Amand Constant Vallet, une négresse nommée Maria, âgée d'environ vingt et un ans, propre à tout.

Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant T. Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 4 mai.

EN débarquement du navire Jeune Gabrielle, de Bordeaux, et à vendre par P. Lafaye, à son magasin, rue Royale, No. 147, et chez MM. Dufour et Desbois, vis-à-vis le café de la Bourse, rue de Chartres.

Vins rouge en barriques St. Emilion, Canon Pomérol et Médoc des années 1822, 1825, 1827 et 1831; et d'importations antérieures, vins en caisse rouge, des mêmes crus et même année—ainsi que des vins blancs doux de Bergerac 1819; et de Grave Barsac 1825, Muscat, &c., le tous à des prix modérés—également quelques milliers de sangsues de Hongrie 1er. choix.

17 mai — P. LAFAYE.

$10 DE RECOMPENSE.

POUR quiconque arrêtera et conduira à la geôle, une mulâtresse appartenant à M. B. Coquet, nommée CAROLINE, âgée de 16 ans, bien connue en ville pour être coiffeuse, elle est bien faite, elle parle le français et l'anglais, on dit l'avoir vu au faubourg d'en haut où elle se fait passer pour libre, (sous le nom de Mlle. Caroline la coiffeuse.

Tous les capitaines de navires et de bateaux à vapeur, sont prévenus de ne pas la recevoir à bord sous les peines de la loi.

19 mai—1m.

UN français, âgé de 36 ans, qui a passé quinze ans dans les affaires à Paris, et tout récemment trois ans à New-York, désire trouver un emploi dans quelque maison de commerce soit ici soit même au Mexique. Il est capable de diriger une bonne correspondance française, ou tout autre partie commerciale d'un comptoir. Il lit facilement l'anglais et peut le parler et l'écrire au besoin. Il donnera les renseignemens les plus satisfaisants auprès des premières maisons de cette ville.

Adresser quelques mots à P. M. au bureau de la Poste, boîte No. 8. 9 mai—☞

A VENDRE.—Une belle propriété appartenant à M. P. Blanchard, située rue des Remparts, entre St. Anne et Dumaine, ayant 61 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure française. La maison bâtie en briques, a 4 grands appartemens, deux grands cabinets, galerie vitrée en bas, deux grands appartemens et plusieurs cabinets plafonnés à l'étage supérieur. Il y a dans la cour une bâtisse à trois étages, se composant d'une cuisine, d'une cave, d'une chambre à repasser, 6 chambres à domestiques, latrines en briques, cour carrelée et puits en briques; sur le reste du terrain, il y a remises et écuries bâties en bois.

Le Terrain est sujet à une rente annuelle de $97, 12 cts. à la corporation.

Si d'ici au 20 mai courant, la propriété n'est pas vendue, elle sera ledit jour offerte en vente publique par Tricou et Canonge.

Conditions: $3600 comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente se passera chez F. de Armas, not. pub. aux frais des acquéreurs.

N. B. Les personnes qui désireront visiter la maison, n'auront qu'à s'adresser chez M. A. Duhart, encoignure des rues Remparts et Orléans. 10 mai.

A VENDRE.—La pirogue MARIA, de dix tonneaux 92 pouces, avec ses agrès et apparaux généralement quelconques, et une cuisine en fer; cette embarcation est très commode pour le cabotage du fleuve. Pour les conditions, s'adresser à

2 mai — BLANC & BRUGIER.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS

ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

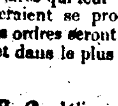

Les soussignés agens de WILLIAM PRINCE ET FILS, PROPRIÉTAIRES DU

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &c. Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD, agents, rue de Chartres, No. 39.

N.B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.

28 nov.—6m

SAMUEL RISK, *Fondeur et Tourneur en cuivre*, plombier et machiniste, rue du Maine, No. 32, a l'honneur d'informer le public, qu'il est prêt à exécuter toutes commandes dans son états avec promptitude et netteté, fontes en cuivre de toutes formes, travaux de machines à feu, pompes de toutes grandeurs et de toutes formes, avec des valves patentées, exécutés d'après les derniers modèles, doubles écrous, appareils de fontaines, de bains et d'eau de seda, montures de papiers, livres et comptoirs, plaques de portes, baguettes de rideaux et escaliers—répare aussi les chandeliers et lampes et généralement nettoie et bronze tous ces articles à des prix modérés. 4 mai—6m.

A CAJOU.—Une partie d'ACAJOU choisi pour ce marché, en débarquement du navire Cincinnati, à vendre par

7 mai — B. BOOTH & Co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JACOB LEVY & WHITING.

IL sera vendu jeudi, 23 courant, à 4 heures et demie, sur les lieux, l'établissement bien connu appelé Moulin à Blé du chemin à Coulisses, situé entre les rues Julie et St. Joseph, dans la rue des Magasins, consistant en un moulin à blé à patente en bon état, 2 maisons, 1 cabriolet, des charrettes droites, 2 tamis, machine à égrainer le maïs, une machine à vanner et une quantité de sacs vides. Aussi le contenu d'une épicerie, avec une partie de farine de maïs, de belles écuries et le bail non expiré du terrain. Pour plus de détails, s'adresser aux encanteurs. La totalité sera offerte en un lot, un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois, et si la propriété n'atteint pas le prix requis, elle sera vendue en lots au comptant. 17 mai.

PAR J. LEVY & WHITING.

JEUDI, 7 juin, il sera vendu par ordre de la Cour de Paroisse, pour compte des créanciers de Francis McManus, débiteur absent, à la Bourse Hewlett, à midi, la propriété suivante: un TERRAIN, situé rue Foucher, entre les rues Julie et St. Joseph, faubourg St. Marie avec les bâtisses qui sont dessus, mesurant 53 pieds 4 pouces de face sur 100 de profondeur.

Conditions: $3000 comptant, le reste payable le 25 février 1834, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé chez O. de Armas, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 9 mai.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL SERA vendu, mardi 21 mai, à la Bourse Hewlett, trois bons esclaves créoles:

Marie, âgée d'environ 35 ans, bonne domestique, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et pâtisserie.

Magdeleine, sa fille, âgée de 17 ans, un peu cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et bonne domestique de maison.

Joseph, son fils, âgé de 15 ans, habitué aux travaux de briqueterie.

Conditions 6, 12 et 24 mois en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Les actes de vente seront passés pardevant G. Legardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. 15 mai.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu mardi, 21 mai, à la Bourse Hewlett, à midi, les esclaves dont les noms suivans:

Philis, négresse âgée de 45 ans, domestique fidèle, blanchisseuse, couturière et d'un bon caractère.

Betsy, sa fille, négresse âgée de 19 ans, parlant l'anglais, le français et l'espagnol, blanchisseuse et repasseuse.

Ces esclaves sont dans le pays depuis 8 ans, et son garanties de tous vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 1 an de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez T. Seghers, not. public, aux frais des acquéreurs. 15 mai.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL SERA VENDU, lundi 20 du courant, au café de la Bourse, à midi, un terrain avec des bâtisses, situé encoignure des rues Gravier et St. Paul mesurant 30 pds. 9 pouces sur la rue Gravier et 100 pieds de profondeur et de face sur la rue St. Paul. La maison a 33 pieds 9 pouces de face sur 43 pieds de profondeur et contient six chambres, une galerie de derrière, 2 garde manger et une cave, le bâtiment de derrière contient une cuisine, 2 chambres de domestiques et un lavoir; la cour est entièrement pavée, il y a une grande citerne qui contient 2300 gallons d'eau.

Conditions—Un cinquième comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant W. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 mai.

PAR TRICOU & CANONGE.

Terrains de faubourg de grande valeur.

IL sera vendu, jeudi 23 mai à midi, à la Bourse, pour effectuer un partage entre les héritiers de feu James Henry, les propriétés de valeur ci-dessous mentionnées, situées dans le faubourg Ste. Marie.

1°. Le lot No. 1, formant l'encoignure des rues Poydras et St. Pierre, mesurant 21 pieds 4 pouces sur la première et 81 pieds 4 pouces de profondeur sur la seconde, selon le plan fait par C. F. Zimpel, exposé à la Bourse.

2°. Le lot No. 2, a 21 pieds 4 pouces de face sur la rue Poydras, contigu au No. 1 et a 83 pieds 8 pouces de profondeur.

3°. Le lot No. 3, contigu au No. 2, ayant la même dimension de face sur 86 pieds de profondeur.

4°. Le lot No. 4, attenant au No. 3, a la même dimension de face, sur 88 pieds 4 pouces de profondeur.

5. Le Lot No 5 a 37 pieds 4 pouces de face sur 121 pieds de profondeur, attenant au No 4: les bâtisses qui sont dessus consistent en une jolie maison d'habitation à un étage, presque neuve, contenant 4 chambres, dont chacune desquelles a une cheminée; la maison est entourée de galeries de trois côtés; cuisine en briques, chambre à domestiques, un magasin et un garde-manger: une citerne, un puits, une remise, une écurie et autres bâtisses.

6°. Lot No. 6, joignant le No 5, a 29 pieds de face sur 126 de profondeur. Sur lequel est un magasin en briques, à deux étages, ayant 6 chambres à cheminée, avec gallerie face à la rue Poydras, les cuisines sont à deux étages. La maison doit être finie le 20 de mai, et sera faite de la manière la plus parfaite. Il y a une citerne, des écuries, &c. et un passage de neuf pieds de large pour des voitures.

7. Lot No 7 joignant le No 6 d'un côté, et la propriété de John D. Fink de l'autre côté, 20 pieds de face sur 127 pieds 7 pouces de profondeur. Il y a un magasin en briques à deux étages, et des cuisines dans le même genre que les précédentes.

8. Lot No 8 a 30 pieds de face rue St Pierre, sur une profondeur de 85 pieds, borné par les lots 1, 2, 3 et 4, et par la propriété de J H Holland, et dans le fond par No 5.

9. Soixante-dix actions de la Banque de l'Union de la Louisiane, portant hypothèque sur les propriétés ci-dessus

Les propriétés susdites sont très-agréablement situées sur le site du Canal Gravier, presqu'en face de la jolie résidence de G Strawbridge et Maybin, et près du nouveau bassin et du canal, qui doivent être ouverts sous peu par la Compagnie de Navigation d'Orléans. Les terrains ont bien remblayes et améliorés.

On offrira en vente toutes ces propriétés en bloc, et si elles ne sont pas vendues au prix de l'estimation, elles seront vendues par lots conformément au plan exposé à la Bourse.

Conditions:—L'acquéreur devra se charger du paiement de trois prêts de la Banque de l'Union, de la somme de $6,350. le reste à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm Y. Lewis, aux frais des acquéreurs. 8 mai

ETAT DE LA LOUISIANE.—*Paroisse de Jefferson*—Cour des Preuves:—Succession de feu Balthazar Dusuau.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu lundi, 20 mai, à midi, au café de la Bourse, 30 actions de la banque de la Louisiane, et 10 actions de la compagnie du Canal Barataria et de Lafourche.

Conditions: 1 an de crédit, en billets endossés à satisfaction. 10 mai.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le lundi, 27 mai courant, à midi, à la Bourse Hewlett.

Un TERRAIN situé rue Bourbon, entre celle de l'Hôpital et Quartier, mesurant (pied français,) 30 pieds de face sur 80 de profondeur, borné d'un côté par M. Cajusse, et de l'autre par M. Rock. Il y a sur le dit terrain deux maisons briquetées entre poteaux, chacune d'elle ayant deux appartements, galerie, cabinet, avec une cuisine, (la maison porte le No. 359).

Conditions: payable à 4, 10 et 16 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé en l'étude de L. H. Féraud, not. public. 9 mai—5.

PAR J. LEVY & WHITING.

EN vertu d'un ordre de la cour de paroisse de cette ville, il sera vendu, 28 mai courant, au café Hewlett, à midi, pour compte des créanciers de Francis M' Mames, débiteur absent:

L'esclave ISAAC, âgé d'environ 33 ans, acclimaté, ayant été plusieurs années dans le pays, ouvrier pleinement garanti contre les maladies prévues par la loi. S'est absenté quelquefois et on ne le garantit pas contre le vol.

Conditions—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant Hugues Pédesclaux esq..., notaire public, aux frais de l'acheteur. 2 mai

PAR H. J. DOMINGON.

LUNDI, 27 mai prochain, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, à midi, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, sous la date du 23 avril 1833, les propriétés suivantes, dont un tiers indivis appartient à la succession Frédéric Lallande, alias de Lallande, décédé.

10 TERRAINS situés dans la paroisse Jefferson, faubourg Religieuses, dans l'îlet No. 6, comme suit: le Terrain No. 58, formant l'encoignure du Quai des Dryades et de la rue St. André, mesurant 42 pieds 6 pouces de face sur la première et 120 pieds 2 pouces de profondeur et de face à la seconde; 120 pieds sur la ligne qui le divise du Terrain No. 58, ayant sur la ligne du fond 49 pieds 4 pouces 4 l.

Le Terrain, No. 58, contigu au précédent, ayant 30 pieds de face au Quai des Drayades, sur 120 pieds de profondeur.

Les Terrains Nos. 59, 60, 61, 62, 63, 64 et 65, ayant les mêmes dimensions que le Terrain No. 58, et faisant face au Quai des Nayades.

Le Terrain No. 66, formant l'encoignure du Quai des Nayades et de la rue Félicité, ayant [illegible] pieds [illegible] pouces [illegible] lignes de face au Quai des Nayades, sur 120 pieds 4 lignes de profondeur et de face à la rue Félicité, 120 pieds sur la ligne qui le divise du No. 65, et dans la ligne du fond ayant 48 pieds 3 pouces [illegible] au plan qui sera exposé à la [illegible] moment de la vente.

Conditions: un quart payable le 17 août 1833, un quart le 17 août 1834, un quart le 17 août 18[illegible], et l'autre quart le 17 août 1836, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. [illegible] av

A VENDRE au bassin, par les soussignés, briques [illegible] de Pensacole, de 1ère. qualité [illegible] bois de chauffage, de. de pin, [illegible] de chargement [illegible] blanc, &c.

28 mars — GUES[illegible]